

Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada

Édition 2023

Michael K. Barbour
Touro University California

Randy LaBonte
Canadian eLearning Network

Jean Mongrain
CCJ Entreprises



Remerciements

Permettez-moi tout d'abord de remercier *LEARN* (Québec), *Virtual High School* (Ontario), *Vista Virtual School*, l'Ontario Virtual School, Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario, *Nelson Education Canada*, Centre francophone d'éducation à distance, *Canada Agile Preparatory Academy*, *Blyth Education*, *LearningMate Solutions Canada Ltd.* et le *Canadian eLearning Network (CANeLearn)* pour leur généreux soutien et parrainage de ce rapport. Leurs conseils, suggestions et rétroactions ont également été utiles pour la rédaction de ce rapport. Un remerciement spécial à *Open School BC* pour la publication de ce document.

Je tiens également à remercier les personnes suivantes pour avoir fourni les informations utilisées dans la création des profils provinciaux, territoriaux et fédéraux.

Alexander (Sandy) MacDougall & Lael Radkey—Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de Nouvelle-Écosse

Mike Cusack & Nadine Lebouthillier—Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Martin Clérout—Ministère de l'Éducation

Cathy Blacklock, Joseph Colonna, Leenaa Peerbux & Gordon Stewart—Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Todd Pottle—Consortium d'apprentissage électronique Ontario

Borzou Salavati—*Ontario Virtual School*

Shannon Magee & Chris Fredrickson—Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba

Robert Warnock, Sheldon Ramstead, Rick Johnson, Shelley Lowes & Brigitte Perilla—Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

Louis-Philippe Surprenant, Eleanor Liddy, Sophia Palahicky & Jill Inget—Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique

Dave McInnes & Mark Connell—Ministère de l'Éducation du Yukon

Blake Wile—Ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest

Secteur des Programmes et des Partenariats en Matière d'Éducation et de Développement Social des Services aux Autochtones Canada

Nous tenons aussi à remercier tous les nombreux intervenants clés, provenant de plusieurs juridictions, qui nous ont fourni des données et informations importantes à l'élaboration de ce rapport.

Michael K. Barbour

Chercheur fondateur, Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada

Table des matières

Remerciements	II
Résumé.....	IV
1. Introduction	1
1.1 Méthodologie	1
1.2 Comment lire le document	4
2. Survol national	6
2.1 Nature de la réglementation sur l'apprentissage en M-12	6
2.2 Nature de l'activité d'apprentissage à distance/en ligne M-12	9
2.3 Niveau d'activité en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année.....	11
2.4 Niveau d'activité de l'apprentissage mixte ou hybride pour les élèves de la maternelle à la 12e année	17
3. Résumé des révisions au profil des juridictions	18
3.1 Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L)	19
3.2 Nouvelle-Écosse (N.-É.).....	20
3.3 Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É)	21
3.4 Nouveau-Brunswick (N.-B.).....	24
3.5 Québec (Qc)	25
3.6 Ontario (Ont.).....	26
3.7 Manitoba (Man.).....	28
3.8 Saskatchewan (Sask.)	29
3.9 Alberta (Alb.)	30
3.10 Colombie-Britannique (C.-B.).....	31
3.11 Yukon (Yn)	32
3.12 Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)	33
3.13 Nunavut (Nt)	34
3.14 Federal.....	35
4. References.....	36
5. Appel de commandites – 2024 Étude sur la situation du e-learning en M-12 au Canada	38

Résumé

La 16e édition du rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada décrit les changements survenus en matière de gouvernance et d'activités d'apprentissage en ligne au cours de la dernière année. Les profils juridiques décrivent l'activité et la nature de la gouvernance de chaque province et territoire, ainsi que pour les programmes autochtones de compétence fédérale. Cette édition ne décrit que les changements survenus en ce qui a trait à la gouvernance et en apprentissage en ligne incluant des profils juridiques complets qui sont aussi disponibles sur le site Web du projet. Elle fournit également des descriptions de l'apprentissage à distance s'est poursuivi jusqu'à l'année scolaire 2021-2022, tirées du « Projet de recherche sur l'apprentissage à distance » du Réseau canadien de l'apprentissage virtuel, qui a été conçu pour décrire comment chaque juridiction a géré sa réponse pandémique et les fermetures d'écoles.

L'année scolaire 2022-2023 a vu un retour postpandémique à l'enseignement traditionnel en salle de classe, réduisant ainsi les options d'enseignement en ligne et à distance à travers le pays. Certaines juridictions ont poursuivi l'apprentissage à distance, d'autres ont fusionné leurs programmes d'apprentissage à distance avec des programmes d'apprentissage en ligne, tandis que beaucoup ont simplement redirigé les parents et les élèves vers leurs programmes d'apprentissage en ligne existants. De plus, de nombreuses juridictions ont repris la mise en œuvre des changements au niveau la réglementation et de la gouvernance qui avaient été retardés pendant la pandémie.

Avant la pandémie, les données sur l'apprentissage en ligne provenant des ministères de l'Éducation étaient plus faciles à obtenir et plus précises. Incidemment, l'année scolaire 2022-2023 a connu le taux de réponse des ministères le plus bas depuis les toutes premières années de cette étude. Bien que ce manque de réponses n'ait pas d'incidence sur la capacité à rendre compte de la nature de la réglementation dans chaque juridiction, il a eu un impact sur la capacité à refléter avec précision le niveau d'activité dans certaines juridictions, 8 des 14 juridictions affichant une diminution du nombre d'élèves de la maternelle à la 12e année participant à l'apprentissage en ligne. Cette baisse est probablement aussi due à l'inflation artificielle de la participation durant la pandémie. À défaut de quoi, les inscriptions à l'apprentissage à distance ou en ligne sont restées stables dans l'ensemble du pays, l'Ouest canadien affichant toujours le niveau le plus élevé de participation des élèves aux programmes en ligne, tandis que les provinces de l'Atlantique affiche le niveau le plus bas.

Les changements réglementaires initiés au cours de l'année scolaire 2021-2022 ont été mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2022-2023. La Colombie-Britannique a finalisé les changements de politique visant à créer des fournisseurs d'écoles provinciales désignées et un cadre d'assurance de la qualité. Le Manitoba a entamé le processus d'élaboration d'une stratégie provinciale d'apprentissage à distance, y compris une école secondaire en ligne, mais à ce jour, ce processus n'a pas modifié l'offre réelle d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année. Au Québec, les projets pilotes d'apprentissage à distance se sont poursuivis, mais aucune donnée sur ceux-ci n'a été fournie, ce qui a probablement contribué au déclin de l'apprentissage en ligne dénoter par la province. En Ontario, la mise en œuvre de deux cours en ligne obligatoires a entraîné une augmentation du nombre d'écoles privées proposant un apprentissage en ligne. Cela devrait entraîner, dans les années à venir, une augmentation des inscriptions qui égalera ou dépassera celle des provinces de l'Ouest si les données sont disponibles.

Le rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada et les publications qui l'accompagnent sur le site Web de son projet, fournissent des renseignements essentiels et un aperçu de la façon dont les autorités éducatives et les gouvernements intègrent des approches appuyées par la technologie pour préparer les élèves à l'économie d'aujourd'hui et une société future dans laquelle l'utilisation de la technologie sera omniprésente. Le rapport et le site Web du projet fournissent une référence pour les éducateurs et offrent des informations, des conseils et des idées pour l'amélioration des politiques et des pratiques en matière d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte.

1. Introduction

Ce rapport détaille les résultats de la seizième édition du rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada. Depuis 2018, le rapport imprimé se contente de décrire les changements survenus en matière de gouvernance et d'activités d'apprentissage en ligne au cours de l'année écoulée, tandis qu'un profil plus détaillé de chaque juridiction, et est accessible à l'adresse suivante : <https://k12sotn.ca/francais/>

Ce rapport représente également le premier examen postpandémique de l'état de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada, et ce après la transition d'urgence initiale vers l'apprentissage à distance, suivi de deux années de divers types et niveaux d'apprentissage à distance. Les données pour l'année scolaire 2022-2023 suggèrent un retour à une « nouvelle normalité », plusieurs juridictions ayant finalement mis en œuvre des plans de réglementation qui avaient été retardés en raison de la pandémie alors que d'autres ont poursuivi un retour à la trajectoire de croissance normale de l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année à laquelle on pouvait s'attendre en se basant sur des données recueillies pendant 16 ans. Bien qu'il soit encore question de plans et d'activités d'apprentissage à distance dans quelques juridictions, l'année scolaire 2022-2023 s'est, pour la plupart des juridictions à travers le Canada, déroulée aussi normalement que possible en ce qui concerne l'apprentissage à distance, en ligne et l'apprentissage mixte de la maternelle à la 12e année.

1.1 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour recueillir les données de l'étude comprenait :

- un sondage envoyé à chacun des ministères de l'Éducation;
- des entrevues pour clarifier ou approfondir des réponses spécifiques reçues dans le sondage;
- une analyse des documents du ministère de l'Éducation, souvent disponible en ligne;
- des entrevues de suivi avec des intervenants clés dans de nombreuses juridictions.

Le sondage initial est envoyé aux différents ministères en juin 2022. Les responsables des programmes d'apprentissage en ligne des ministères préparent leur réponse au sondage et proposent des mises à jour à leur profil par rapport à l'année précédente. Dans la plupart des cas, ces documents doivent recevoir l'approbation de directeurs et/ou de sous-ministres adjoints et, dans certains cas, même l'approbation du sous-ministre et/ou du ministre ou de leur personnel. Une fois que toutes les approbations appropriées ont été reçues, les ministères répondent généralement au cours de l'automne. Si la nécessité de l'apprentissage à distance induit par la pandémie n'est plus d'actualité, les retards et les délais prolongés de collecte des données se sont malheureusement poursuivis. L'augmentation de la charge de travail des fonctionnaires des ministères, le télétravail, la diminution des effectifs, la rotation du personnel responsable de l'apprentissage en ligne et/ou l'augmentation des niveaux d'approbation des hauts fonctionnaires du gouvernement. Tous ces facteurs ont eu un impact sur les délais enregistrés pour l'obtention de réponses ou pour obtenir des données ainsi que sur la fiabilité des informations reçues. Ils ont même eu une incidence sur la date de publication du présent rapport annuel.

Étant donné que le rapport annuel sur la situation du e-learning en M-12 au Canada n'est pas conçu pour être simplement un compte rendu des réponses des ministères, chaque année, les chercheurs analysent également les documents gouvernementaux et les articles publiés par diverses organisations externes, y compris les médias d'information. De plus, le chercheur s'appuie également sur son vaste réseau de contacts de praticiens à travers le pays pour vérifier et obtenir leur point de vue sur la façon dont les politiques énoncées fonctionnent réellement sur le terrain. Dans les cas où le ministère de l'Éducation ne répond pas, l'analyse des documents et les entrevues avec les principaux intervenants deviennent la principale source de collecte de données pour les profils des juridictions. *Le Tableau 1* présente un résumé des principales sources de collecte de données juridictionnelles au cours des cinq dernières années, ce qui donnera au lecteur une idée de l'impact de la pandémie.

Tableau 1. Réponses au sondage par programme individuel depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
T.-N.-L.	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	PI/AD	AD
N.-É.	MdE	MdE/AD	MdE/AD	MdE	MdE
I.-P.-É.	MdE/PI	PI/AD	PI/AD	MdE	PI/AD
N.-B.	MdE/AD	MdE/AD	MdE/AD	MdE	MdE
Qc	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	PI	MdE/PI
Ont.	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD
Man.	MdE/AD	MdE/AD	MdE/AD	MdE	MdE
Sask.	MdE/PI	MdE/PI	MdE/PI	MdE/PI	MdE/PI
Alb.	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	PI/AD	PI/AD
C.-B.	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE	MdE
Yn	PI	MdE/PI/AD	PI/AD	MdE/PI	MdE
T.N.-O.	MdE/PI	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/AD	MdE
Nt	PI/AD	MdE/PI/AD	MdE/PI/AD	AD	AD
Fédéral	PI/AD	SAC/PI/AD	SAC/PI	SAC/PI	SAC/PI

MdE–Ministère de l'Éducation ; PI - Principaux intervenants ; AD - Analyse de documents ;

AINC–Affaires autochtones et du nord Canada/SAC - Services aux Autochtones Canada

Le bloc ombragé indique des données incomplètes ou des données fournies pour une année scolaire antérieure.

Sachant que le rapport annuel est rédigé à l'automne de l'année (par exemple, le rapport 2022 aurait normalement été rédigé entre octobre et décembre 2022). Depuis le rapport annuel 2020, les données que nous avons pu obtenir de diverses juridictions par le biais des sondages aux ministères de l'Éducation, des interactions avec les principales parties prenantes et de notre propre analyse de documents ont commencé à produire des données moins fiables. Avant la pandémie, les données étaient non seulement plus faciles à obtenir, mais aussi plus précises, avec des améliorations du niveau de détail souvent observées d'année en année.

Pour compléter la collecte de données relatives aux profils provinciaux et territoriaux, les chercheurs ont préparé un sondage par programme individuel qu'ils ont envoyé à leur liste de contacts incluant tous les programmes de formation à distance, en ligne ou mixte en M-12 à travers le Canada. Bien que les programmes individuels puissent répondre au sondage tout au long de l'année, le sondage pour la collecte de données 2022-2023 a été envoyé à tous les contacts connus à trois reprises entre octobre et décembre 2023. Le taux de réponse au sondage par juridiction se trouve dans le *Tableau 2*.

Tableau 2. Réponses au sondage par programme individuel pour 2022-2023

	Nombre total de programmes	Nombre de réponses par programme	Taux de réponse
T.-N.-L.	2	0	0%
N.-É.	2	0	0%
I.-P.-É.	1	0	0%
N.-B.	2	0	0%
Qc	6+	1	17%
Ont.	~527	8	2%
Man.	~38	0	0%
Sask.	38	0	0%
Alb.	46	7	28%
C.-B.	69	4	6%
Yn	2	0	0%
T.N.-O.	2	0	0%
Nt	0	-	-
Fédéral	4	1	25%
Total	739	21	3%

Données disponibles au moment de la publication du rapport (Les programmes d'e-learning en M-12 peuvent mettre leurs informations à jour en tout temps).

Les réponses les plus récentes obtenues par les chercheurs du rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada se retrouvent dans les profils provinciaux, territoriaux et fédéraux à l'adresse électronique suivante : <https://k12sotn.ca/francais/donnees/>

Il est à noter que le taux de réponse pour l'année scolaire 2022-2023 fut de 3 %, est de loin le taux de réponse le plus bas depuis l'introduction des sondages individuels. Il convient de noter que la baisse significative du taux de réponse est en grande partie due à l'augmentation importante du nombre de programmes privés d'enseignement à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année en Ontario au cours des deux dernières années. Il est à noter qu'aucun de ceux-ci n'a répondu au sondage sur les programmes individuels. Cependant, au cours des douze dernières années, c'est-à-dire depuis que le sondage des programmes individuels eu été lancé pour l'année scolaire 2010-2011, le projet a obtenu au moins une réponse de la part de 22 % des programmes au Canada (voir le *Tableau 3*). Ce chiffre a diminué cette année en raison de l'augmentation subite de nouveaux programmes d'apprentissage à distance, en ligne et mixte de la maternelle à la 12e année, vraisemblablement en raison de la pandémie.

Tableau 3. Réponses au sondage des programmes individuels

	Nombre total de programmes	Nombre de réponses par programme	Taux de réponse
T.-N.-L.	2	2	100%
N.-É.	3	2	67%
I.-P.-É.	2	0	0%
N.-B.	2	2	100%
Qc	6+	5	83%
Ont.	~527	42	8%
Man.	~38	9	24%
Sask.	39	14	36%
Alb.	47	27	57%
C.-B.	71	51	72%
Yn	2	2	100%
T.N.-O.	2	1	50%
Nt	0	-	-
Fédéral	5	5	100%
Total	746	162	22%

On peut trouver une description complète de la méthodologie et de tous ses instruments à l'adresse suivante : <https://k12sotn.ca/francais/intentions/>

1.2 Comment lire le document

Le rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada vise à fournir un aperçu de l'état de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada. L'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année est défini au sens large pour inclure toutes les formes d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année, ainsi que l'apprentissage mixte ou hybride qui peut se produire dans le contexte de l'enseignement en présentiel dans les écoles.

Ce rapport continue de commencer par une brève description de nouveaux documents de référence sur des questions ou défis, suivi d'un aperçu national de l'apprentissage à distance, en ligne et mixte de la maternelle à la 12e année au Canada. Les profils juridiques complets continuent d'être disponibles à l'adresse électronique suivante : <https://k12sotn.ca/francais/donnees/>

De plus, le site web du projet comprend des vignettes et des documents de référence sur des questions ou défis. Les vignettes ont généralement pris la forme de récits ou d'histoires d'une ou deux pages conçus pour fournir une perspective plus personnalisée de la façon dont certains des programmes d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année ont été conçus, livrés et soutenus, ainsi que de l'impact qu'ils ont eu du point de vue de divers administrateurs, enseignants, élèves et parents. Les documents de référence sur des questions ou défis, qui font généralement de trois à cinq pages, fournissent une discussion plus détaillée sur une série de questions actuelles et pertinentes pour la conception, la prestation, le soutien et la réglementation de toutes les formes d'apprentissage électronique de la maternelle à la 12e année au Canada. Historiquement, l'équipe de recherche recrutait des auteurs pour ces deux rubriques en même temps

que le rapport annuel, et chaque contribution était soulignée dans cette publication. Cependant, après 16 ans, l'équipe de recherche a décidé d'appuyer ces rubriques par un effort continu de demande de participation et de publier celles-ci uniquement sur le site Web du projet.

2. Survol national

Comme indiqué ci-dessus, le taux de réponse au sondage envoyé aux différents ministères de l'Éducation a été le plus faible depuis les toutes premières années de ce projet. Au cours des deux dernières années, quatre différents ministères n'ont pas répondu (trois de ceux-ci n'ayant pas répondu pour les deux années). Si cette absence de réponse n'a pas d'incidence sur notre capacité à rendre compte de la nature de la réglementation en vigueur dans chaque juridiction, elle en a en revanche sur notre capacité à déterminer avec précision le niveau d'activité dans ces juridictions. De plus, certaines juridictions ne sont toujours pas en mesure de fournir des données à jour, et ce bien que nous demandions des données pour l'année scolaire qui s'est achevée. Il y a environ six mois, certaines juridictions n'étaient même pas en mesure de nous fournir que des données pour l'année scolaire précédente ou même celle d'avant. Finalement, le manque de fiabilité de cette collecte nationale de données qui, jusqu'à ces dernières années, était une caractéristique principale de ce projet, nous fait réfléchir quant à l'intérêt de poursuivre ce rapport annuel.

2.1 Nature de la réglementation sur l'apprentissage en M-12

La nature spécifique de la réglementation de l'apprentissage à distance, en ligne et mixte de la maternelle à la 12e année est restée assez stable au cours des seize années d'existence du rapport annuel sur la situation du e-learning en M-12 au Canada. Alors que la loi sur l'éducation ou la loi sur les écoles de plusieurs provinces et territoires continue à aborder l'éducation à distance, dans la plupart des cas, ces lois ne font que définir l'éducation à distance ou donner au ministère de l'Éducation de la province ou du territoire le pouvoir de créer, d'approuver ou de réglementer l'éducation à distance de la maternelle à la 12e année. Bon nombre de ces mentions sont devenues désuètes, compte tenu de la réalité actuelle de l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année. Le *Tableau 4* présente un sommaire de la nature de la réglementation dans chaque juridiction. Il met en évidence que la tendance la plus dominante affectant la réglementation de l'enseignement à distance et en ligne en M-12 est qu'environ un tiers de toutes les juridictions utilisent des politiques pour réglementer l'apprentissage à distance et en ligne de M-12 et ce, parfois en combinaison avec un accord ou protocole d'accord.

Tableau 4. Sommaire de la réglementation de l'apprentissage à distance et en ligne pour les élèves en M-12 par province ou territoire

	Législation	Recueil de politiques	Accord	Protocole d'accord
T.-N.-L.				
N.-É.	✓			
I.-P.-É.	✓			
N.-B.		✓		
Qc	✓		✓	
Ont.		✓	✓	
Man.	✓	✓		✓
Sask.	✓			
Alb.	✓	✓		
C.-B.	✓		✓	
Yn	✓			✓
T.N.-O.	✓	✓		✓
Nt	✓			✓
Fédéral	✓			

Cela ne veut pas nécessairement dire que les politiques actuelles sont restées stables. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, la mise en œuvre des changements commencés au cours des années scolaires précédentes s'est poursuivie dans des juridictions telles que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, des changements majeurs ont également été proposés et mis en œuvre au Manitoba et en Saskatchewan.

Alors que le système d'éducation de la maternelle à la 12e année a fait l'objet d'un examen dans son ensemble, tout comme les options d'apprentissage à distance et en ligne qui ont été offertes tout au long de la pandémie, en avril 2022, le gouvernement du Manitoba s'est engagé dans un processus visant à « créer un système où tous les élèves manitobains réussissent, quelle que soit leur situation, leurs antécédents ou leur lieu de résidence » (*Manitoba Education and Early Childhood Learning*, 2022, par. 2). Ce système devait inclure « une stratégie provinciale d'apprentissage à distance, y compris une école secondaire en ligne, afin d'améliorer l'accès aux programmes et à l'apprentissage dans toute la province » (pp. 15 et 23). Des consultations menées par l'équipe de consultants en éducation M-12 d'IBM Canada en septembre 2022 (Saftich et al., 2022), suivi d'un processus établi par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance ont donné lieu en avril 2023 à la publication du rapport : *L'école secondaire provinciale en ligne - Ce que nous avons entendu et les prochaines étapes (Provincial Online High School - What We Heard Report and Next Steps)*. Jusqu'à présent, ce processus n'a pas modifié l'offre réelle d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année dans la province, qui dépend toujours de la programmation fournie par *InformNet*, par *Teacher Mediated Option* (l'option de médiation par les enseignants) et par la Division scolaire franco-manitobaine, et qui continuera de dépendre de ces programmes tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Toutefois, un certain nombre de modifications réglementaires, qui sont décrites dans le profil du Manitoba figurant plus loin dans le présent rapport, ont été apportées. L'exemple le plus notable étant l'utilisation continue du terme « apprentissage à distance » pour décrire toutes les formes d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année dans la province.

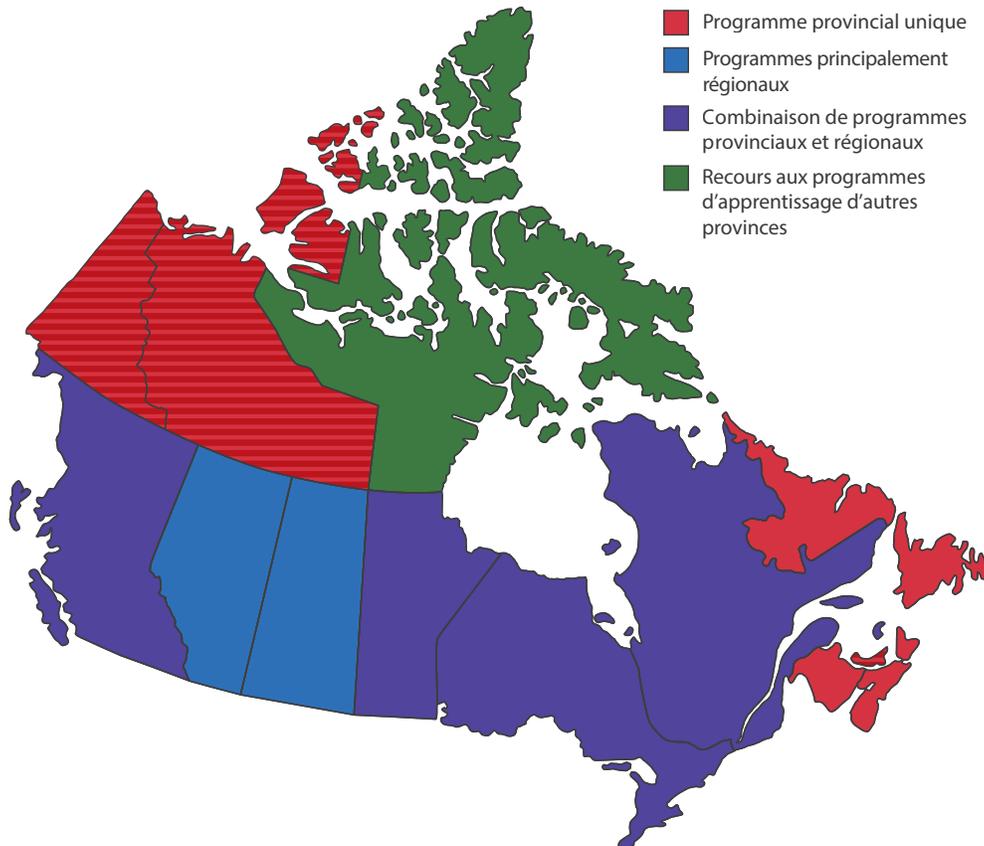
En ce qui concerne la Saskatchewan, le changement entourant l'éducation à distance s'est produit assez rapidement. En juin 2022, le vérificateur provincial de la Saskatchewan a publié son rapport; *2022 Report - Volume 1 : Report of the Provincial Auditor to the Legislative Assembly of Saskatchewan*, qui comprenait un « audit de performance des processus de la *Sun West School Division No. 207* visant à aider les élèves de la 10e à la 12e année à suivre des cours d'enseignement à distance pour la période se terminant le 30 novembre 2021 » (p. 126). Quatre mois plus tard, *Saskatchewan Ministry of Education* (2022) a annoncé qu'il « centralisait l'apprentissage en ligne pour les élèves de la Saskatchewan à partir de l'année scolaire 2023-2024 . Sous la gestion d'une nouvelle Société d'État relevant du Conseil du Trésor, cette approche centralisée offrira des cours de la maternelle à la douzième année à tout élève de la Saskatchewan qui choisit d'étudier en ligne» (paragraphe 1). Les amendements à la loi sur l'éducation ont été adoptés en décembre 2022 pour redéfinir « l'apprentissage en ligne » et établir ce fournisseur centralisé d'apprentissage en ligne (*Government of Saskatchewan, 2023a*). À peu près au même moment, il a été annoncé que le *centre d'apprentissage à distance de la division scolaire Sun West* deviendrait la nouvelle Société d'État relevant du Conseil du Trésor (Warick, 2022). Parallèlement à ce fournisseur centralisé, le ministère de l'Éducation a également créé un processus permettant aux autorités scolaires de demander à devenir un fournisseur d'apprentissage en ligne approuvé, en veillant à ce que ces autorités respectent le Cadre d'assurance de la qualité pour l'apprentissage en ligne de la maternelle jusqu'à la 12e année, publié en mars 2023 (*Government of Saskatchewan, 2023c*). Bien que ces changements n'entrent pas en vigueur avant le début de l'année scolaire 2023-2024, il a fallu moins d'un an à la province pour annoncer et mettre en œuvre des changements majeurs dans la prestation et la réglementation de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année.

Dans les autres juridictions, la nature de la réglementation a peu ou pas changé.

2.2 Nature de l'activité d'apprentissage à distance/en ligne M-12

Quinze ans après la publication du premier rapport sur la situation du e-learning en M. à 12 au Canada, il continue à y avoir beaucoup d'homogénéité dans les types de programmes d'apprentissage à distance et en ligne qui existe d'un océan à l'autre (voir Figure 1).

Figure 1. Types de programmes d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada



Les élèves des 13 provinces et territoires continuent à participer à des activités d'apprentissage à distance et en ligne. La plupart des juridictions conservent des programmes relevant principalement du district ou relevant du district et des programmes provinciaux. L'exception à cette tendance se retrouve dans les provinces de l'Atlantique et le nord du Canada, où les programmes à l'échelle de la province continuent de dominer. Les seuls changements par rapport à l'année scolaire précédente concernent la Colombie-Britannique et l'Ontario, qui sont tous deux passés de « programmes principalement basés dans les districts » à une « combinaison de programmes provinciaux et de programmes basés dans les districts ». Dans le cas de la Colombie-Britannique, ce changement est dû à la mise en œuvre de la distinction entre les écoles provinciales d'apprentissage en ligne et les écoles d'apprentissage en ligne de district, qui a eu lieu au cours de l'année scolaire 2022-2023. En ce qui concerne l'Ontario, le changement a été débattu l'année dernière avec le rôle accru du Centre d'études indépendantes en tant que fournisseur d'enseignement à distance dans la province. Cependant, la principale raison pour laquelle il a été décidé de changer sa désignation cette année fut l'augmentation significative des écoles en ligne privées en Ontario qui fonctionnent comme des programmes à l'échelle de la province (c'est-à-dire de 5 à 8 écoles entièrement en ligne en 2020-2021 à 34 en 2021-2022 et 69 en 2022-2023).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il y a eu une grande consistance dans les types de programmes d'apprentissage à distance et en ligne qui existe d'un océan à l'autre tout au long des seize années d'existence de ce projet. Par exemple, la Figure 2 représente la première carte créée pour être utilisée dans le rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada de 2009.

Figure 2. Types de programmes d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada de l'année scolaire 2008-2009



Les différences qui existent sont mineures. Dans les provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse est passée d'une combinaison de programmes provinciaux et de programmes de district à uniquement des programmes provinciaux, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard est passée d'une juridiction qui utilisait principalement des programmes provenant d'autres provinces à une juridiction qui commençait à développer sa propre capacité, mais qui utilisait encore des programmes hors province. Dans le centre du Canada, l'Ontario et le Québec sont passés d'une situation où ils utilisaient principalement des programmes de district à une situation où ils utilisaient une combinaison de programmes provinciaux et de programmes de district. Principalement, la nature et le type des programmes n'ont pas changé, seule la portée de leurs activités s'est élargie ainsi que notre compréhension de la véritable nature de ces programmes. Dans l'Ouest canadien, le Manitoba et la Saskatchewan n'ont subi aucun changement (bien que l'année prochaine, la Saskatchewan passera d'une province qui utilise principalement des programmes de district à une province qui utilise une combinaison de programmes provinciaux et de programmes de district). L'Alberta est passée d'une province utilisant une combinaison de programmes provinciaux et de programmes de district à une province utilisant principalement des programmes de district avec la perte de l'*Alberta Distance Learning Centre*, tandis que la Colombie-Britannique est passée d'une province utilisant principalement des programmes de district à une

province utilisant une combinaison de programmes provinciaux et de programmes de district avec la mise en œuvre de ses écoles en ligne provinciales et de ses écoles en ligne de district. Enfin, dans le nord du Canada, deux des trois territoires sont passés de juridiction qui utilisait principalement des programmes provenant d'autres provinces à des juridictions qui commençaient à développer ses propres capacités, mais qui utilisait encore des programmes d'autres provinces. L'autre territoire n'a pas subi de changement. Il convient de souligner qu'au cours des dernières années que même si certains des changements réglementaires qui sont décrits dans la section précédente ont été très importants, l'impact réel de l'offre d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année n'a souvent été que mineur.

Il est également important de noter que la distinction entre « programmes principalement basés dans un district » et « combinaison de programmes provinciaux et de districts » demeure assez floue. Par exemple, en Alberta, bien qu'il n'y ait pas de programme provincial de langue anglaise dont la mission est de servir les élèves à l'échelle de la province, les changements apportés au mécanisme de financement en Alberta encouragent tous les programmes de formation à distance de districts à inscrire des élèves provenant de l'extérieur de leur propre région géographique. Il en va de même pour les écoles en ligne de la Saskatchewan. Même les programmes de district qui fonctionnent au niveau des conseils scolaires en Ontario ont la capacité d'inscrire des élèves de n'importe où dans la province.

2.3 Niveau d'activité en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année

Pour ce qui est des activités d'apprentissage à distance et en ligne à l'échelle du Canada, l'effectif total de la maternelle à la 12e année au Canada pour 2022-2023 atteignait environ 5,5 millions d'élèves. Selon les données réelles et estimées sur les inscriptions, le nombre d'élèves inscrits à des activités d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année était de 360 363, ce qui représente 6,6 % de la population totale des élèves de la maternelle à la 12e année (voir le *Tableau 5*).

Tableau 5. Résumé des activités d'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année par juridiction pour 2022-2023

	Nombre d'élèves en M-12	Nombre d'inscriptions en apprentissage à distance et en ligne	Pourcentage
T.-N.-L.	63 805	~950	1,5 %
N.-É.	131 343	2 219	1,7 %
I.-P.-É.	20 131	~175	0,8 %
N.-B.	102 934	~5 451	5,3 %
Qc	1 137 766	~50 000	4,4 %
Ont.	2 028 688	~130 000	6,4 %
Man.	207 814	~6 650	3,2 %
Sask.	189 924	15 521	8,2 %
Alb.	766 280	~77 000	10,0 %
C.-B.	680 013	68 402	10,1 %
Yn	5 960	318	5,3 %
T.N.-O.	8 700	177	2,0 %
Nt	10 902	-	-
Fédéral	114 158	~3 500	3,0 %
Total	5 468 418	~360 363	6,6 %

Note : le symbole ~ ci-dessous signifie que des données approximatives ont été fournies par plus d'une source

L'examen des données nous indique que les juridictions peuvent être regroupées en trois catégories. Une première selon laquelle la majorité des provinces de l'ouest, soit la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, possèdent des niveaux de participation à l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année qui sont beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. Une seconde, même si historiquement la partie centrale du Canada a toujours eu des niveaux de participation près de la moyenne nationale, cette année, seul l'Ontario fait partie de cette catégorie. (bien qu'il soit possible que le Québec soit également inclus dans cette catégorie, car le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec n'a pas fourni de données sur les inscriptions des élèves pour les 56 projets pilotes qui étaient en opération pendant l'année scolaire 2021-2022). Puis une troisième selon laquelle la plupart des juridictions du Canada atlantique, soit l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que la plupart des juridictions du Nord canadien, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont une proportion relativement faible d'élèves de la maternelle à la 12e année qui suivent un apprentissage à distance et en ligne.

Il convient de noter que le Québec reste une véritable exception en ce qui concerne son approche de l'apprentissage électronique de la maternelle à la 12e année. Si l'on ne tient pas compte des quelque 40 000 élèves adultes qui suivent une formation à distance dans le cadre de programmes soutenus par la SOFAD (Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec) le nombre d'élèves connus en formation à distance au Québec diminuerait à environ 10 000, soit environ 0,9 % de tous les élèves de la maternelle à la 12e année dans la province. Étant donné qu'il n'existe pas de données récentes provenant de programmes tels que le Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin ou les Écoles en réseau, et que le ministère de l'Éducation n'a pas été en mesure de fournir des données sur les élèves des projets pilotes, cela représente un manque de collecte de données fiables. Il convient également de rappeler que le gouvernement du Québec a soutenu, dans l'affaire *Karounis c. Procureur général du Québec* (2021), qu'il existe une croyance

générale selon laquelle l'apprentissage à distance est inférieur à l'apprentissage en personne ou en classe. Essentiellement, alors que d'autres provinces multiplient les possibilités pour les élèves d'apprendre à distance ou par le biais de formats alternatifs et créent même des régimes règlementaires pour les encourager, le Québec demeure réticent à l'utilisation de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année.

L'année scolaire 2022-2023 a vu un retour aux tendances pré-pandémiques en ce qui concerne la proportion d'élèves engagés dans l'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année (voir le *Tableau 6* ci-dessous).

Tableau 6. Inscriptions aux programmes d'apprentissage à distance et en ligne en M-12 au Canada

Année	Nombre d'élèves inscrits à la formation à distance	Pourcentage d'élèves inscrits en apprentissage à distance ou en ligne
1999–2000*	~25 000	0,5 %
2008–2009	~140 000	2,7 %
2009–2010	150 000–175 000	2,9 % – 3,4 %
2010–2011	207 096	4,2 %
2011–2012	245 252	4,9 %
2012–2013	284 963	5,2 %
2013–2014	290 185	5,4 %
2014–2015	311 648	6,0 %
2015–2016	293 401	5,7 %
2016–2017	277 603	5,4 %
2017–2018	263 686	5,1 %
2018–2019	299 320	5,9 %
2019–2020	310 582	6,0 %
2020–2021	387 385	7,3 %
2021–2022	399 847	7,6 %
2022–2023	~360 363	6,6 %

* (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 2000)

Historiquement, la proportion d'élèves engagés dans l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année est restée stable d'année en année, avec occasionnellement de petites variations. Par exemple, après une période de stabilité entre 2011-2014, il y a eu une augmentation du taux total de 0,6 % en 2014-2015, suivi d'une légère baisse de 2015 à 2018, puis d'une augmentation de 0,8 % en 2018-2019. Si l'on exclut les taux des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, gonflées artificiellement en raison de la pandémie, on observe une stabilité de 2018-2019 à 2019-2020 et une augmentation du taux de 0,6 % en 2022-2023.

Ces augmentations sont principalement dues à des accroissements significatifs du nombre d'élèves participant à l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année dans un très petit nombre de provinces (deux ou trois provinces). Par exemple, le bond de 0,6 % qui s'est produit en 2014-2015 était dû à des augmentations importantes de la participation de l'Ontario et de la Saskatchewan. De même, le bond de 0,8 % enregistré en 2018-2019 était dû à des augmentations spectaculaires de l'activité au Québec, au Manitoba et en Alberta. Tout comme l'indique ci-dessous le *Tableau 7*, le bond de 0,6 % entre les années

scolaires de 2019-2020 et de 2022-2023 est largement dû à des augmentations importantes de la proportion d'élèves inscrits à l'enseignement à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Tableau 7. Sommaire par juridiction des inscriptions en apprentissage à distance et en ligne pour les élèves en M-12, au cours des cinq dernières années.

Nombre d'élèves inscrits en apprentissage à distance et en ligne					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
T.-N.-L.	1 140	1 092	1 029	936	~950
N.-É.	2 381	2 241	3 319	2 761	2 219
I.-P.-É.	~100	133	~175	~260	~175
N.-B.	~3 270	~3 470	4 754	5 134	~5 451
Qc	~40 000	~35 000	~39 400	~55 000	~50 000
Ont.	~89 000	~98 000	~122 000	~139 000	~130 000
Man.	~11 875	~13 749	~8 173	~8 000	~6 650
Sask.	8 378	12 456	22 510	19 142	15 521
Alb.	75 806	82 857	97 527	~92 000	~77 000
C.-B.	~65 000	~59 000	~85 000	73 744	68 402
Yn	170	234	389	~250	318
T.N.-O.	130	131	92	120	177
Nt	~70	19	~15	-	-
Fédéral	~2 000	~2 200	~3 000	~3 500	~3 500
Total	299 320	310 582	387 385	399 847	~360 363

L'une des tendances intéressantes du Tableau 7 et aussi du Tableau 8 ci-dessous est le nombre de juridictions où le niveau d'activité d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année a diminué. Au total, 8 des 14 juridictions ont enregistré une diminution du nombre d'élèves participant à l'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année. De plus, pour 5 de ces 8 juridictions, il s'agissait d'une deuxième année consécutive de baisse de la participation. Cette tendance suggère que l'inflation artificielle de la participation à l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année due à la pandémie au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 est toujours en cours de normalisation et qu'il faudra peut-être attendre l'année scolaire 2023-2024 pour que les données reflètent la « nouvelle normalité » de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année à travers le Canada.

Il est intéressant de noter que la plupart des juridictions où il n'y avait qu'un petit nombre d'élèves engagés en apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année avant la pandémie ont subi très peu d'effets de celle-ci. L'une des raisons vraisemblables est que ces provinces et territoires avaient de petits systèmes scolaires capables de gérer les options d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année en s'appuyant principalement sur leurs programmes traditionnels d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année. Une autre raison possible pourrait être qu'en raison du nombre généralement faible d'élèves participant à l'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année, l'impact proportionnel sur leur niveau de participation est souvent masqué. Par exemple, un changement de 1 % en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick ne nécessiterait que 1 000 élèves, alors qu'un changement de 1 % en Alberta ou en Colombie-Britannique nécessiterait une variation de 6 000 à 7 000 élèves. Comme pour les années précédentes,

de nombreuses tendances dans les données sur la participation par instance sont encore plus perceptibles lorsqu'on examine la proportion d'élèves inscrits en apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada (voir le *Tableau 8*).

Tableau 8. Sommaire par juridiction des pourcentages d'élèves inscrits en apprentissage à distance et en ligne pour les élèves en M-12, au cours des cinq dernières années.

Pourcentage d'élèves inscrits en apprentissage à distance et en ligne					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
T.-N.-L.	1,8 %	1,7 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %
N.-É.	2,0 %	1,8 %	2,7 %	2,1 %	1,7 %
I.-P.-É.	0,5 %	0,7 %	0,8 %	1,3 %	0,8 %
N.-B.	3,3 %	3,5 %	4,8 %	5,2 %	5,3 %
Qc	4,0 %	3,5 %	3,9 %	5,5 %	4,4 %
Ont.	4,4 %	4,8 %	5,9 %	6,8 %	6,4 %
Man.	5,7 %	6,6 %	4,4 %	3,9 %	3,2 %
Sask.	4,5 %	6,7 %	12,2 %	10,3 %	8,2 %
Alb.	10,6 %	11,2 %	13,3 %	12,5 %	10,0 %
C.-B.	10,2 %	10,8 %	12,6 %	11,1 %	10,1 %
Yn	3,1 %	4,2 %	7,1 %	4,6 %	5,3 %
T.N.-O.	1,4 %	1,5 %	1,1 %	1,4 %	2,0 %
Nt	0,6 %	0,2 %	0,1 %	-	-
Fédéral	1,9 %	2,0 %	2,8 %	3,2 %	3,0 %
Total	5,9 %	6,0 %	7,3 %	7,6 %	6,6 %

Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et l'Ontario ont tous connu une baisse de la proportion d'élèves de la maternelle à la 12e année, inscrits à l'apprentissage à distance ou en ligne au cours de la dernière année. De même, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont connu une deuxième année consécutive de baisse de la proportion d'élèves inscrits à un programme d'enseignement à distance ou en ligne. Dans le cas de la Saskatchewan et de l'Alberta, cette diminution a été supérieure à 2 %, alors que dans les autres juridictions, elle se situait entre 0,5 % et 1 %.

En examinant les données d'une perspective prépandémique (c.-à-d. 2019-2020) à une perspective postpandémique (c.-à-d. 2022-2023), la proportion d'élèves participant à l'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année dans les provinces de l'Atlantique était à peu près la même, à l'exception du Nouveau-Brunswick, qui a connu une augmentation de près de 2 %. De même, l'Ontario a connu une augmentation de près de 2 %, tandis que le Québec a connu une hausse d'environ 1 %. À l'inverse, dans l'Ouest canadien, le Manitoba et l'Alberta ont connu des baisses, respectivement de plus de 3,5 % et d'environ 2 %. La Saskatchewan, avec une augmentation de 1,5 % de la proportion d'élèves participant à l'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année, fut la seule province de l'Ouest à avoir connu une hausse. La Colombie-Britannique a déclaré à peu près la même proportion d'élèves inscrits à l'enseignement à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année. En ce qui concerne les juridictions du nord du Canada qui ont fourni des données, le Yukon a connu une augmentation de plus de 1 % alors que les Territoires du Nord-Ouest affichaient une hausse de 0,5 %.

Selon une tendance qui a été mentionnée pour la première fois l'année dernière, et ce que les données ci-dessus ne révèlent pas est l'augmentation significative, dans certaines juridictions, de la quantité de choix que les élèves et leurs familles ont en termes de fournisseurs de formation à distance et en ligne.

Tableau 9. Nombre de programmes d'enseignement à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année par juridiction au cours des cinq dernières années

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
T.-N.-L.	1	1	2	2	1
N.-É.	2	2	2	2	2
I.-P.-É.	0	0	1	1	1
N.-B.	2	2	2	2	3
Qc	5+	6+	7+	44+	6+
Ont.	~81	~70	~70	248	527
Man.	~38	~38	~38	~38	~38
Sask.	14	16	27	36	38
Alb.	33	34	36	46	46
C.-B.	74	69	68	71	69
Yn	2	2	2	2	2
T.N.-O.	1	1	1	1	2
Nt	0	0	0	0	0
Fédéral	5	5	4	4	4

Alors que le nombre de fournisseurs d'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année s'est stabilisé en Saskatchewan et en Alberta, le nombre de programmes d'apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année continue d'augmenter en Ontario. La croissance d'un nombre approximatif de 70 programmes en 2020-2021 à 248 programmes en 2021-2022 représente une augmentation de plus de 250 %. De même, l'augmentation de 248 programmes en 2021-2022 à 527 programmes en 2022-2023 représente une autre augmentation de plus de 110 %. Cumulativement, l'augmentation d'un nombre approximatif de 70 programmes (2020-2021) à 527 programmes (2022-2023) représente une augmentation globale de plus de 650 %. Comme nous l'avons stipulé dans le rapport de l'année dernière, cette croissance des programmes d'enseignement à distance et/ou en ligne en Ontario peut s'expliquer par des changements au niveau la réglementation et de la gouvernance. Les annonces selon lesquelles les élèves seraient tenus de suivre quatre cours pour obtenir leur diplôme d'études secondaires en mars 2019 (c'est-à-dire pendant l'année scolaire 2018-2019), ont été réduites à deux cours en novembre 2019 (c'est-à-dire pendant l'année scolaire 2019-2020). Cette exigence est entrée en vigueur pour les élèves qui ont commencé la 9e année en septembre 2020 (c'est-à-dire au cours de l'année scolaire 2020-2021). La note Politique/Programmes 167 de mise en œuvre effective a finalement été publiée en février 2022 (c'est-à-dire au cours de l'année scolaire 2021-2022). Ces changements réglementaires ont probablement eu autant d'impact que la pandémie sur l'augmentation des programmes d'enseignement à distance de la maternelle à la 12e année. Il convient également de noter que la province compte 60 conseils scolaires anglophones et 12 conseils scolaires francophones. Traditionnellement, les programmes offerts par ces conseils scolaires, ainsi que par le Centre d'études indépendantes (*Independent Learning Centre*), représentaient la majeure partie des quelque 70 à 80

programmes de formation à distance en Ontario. L'augmentation d'environ 650 % du nombre de programmes représente probablement une augmentation importante du nombre de programmes de formation à distance de la maternelle à la 12e année qui sont exploités par le secteur privé.

Une fois de plus, le Québec demeure une exception. Suite à l'adoption du projet de loi 144 en 2017, le Québec est passé d'un projet pilote approuvé par un établissement ou une organisation d'enseignement en 2019-2020 à deux projets pilotes approuvés par un ou deux établissements et/ou organisations d'enseignement en 2020-2021 à 56 projets pilotes de formation à distance par plus de 39 établissements et organisations d'enseignement en 2021-2022. Comme nous l'avons indiqué dans le rapport de l'année dernière, nous ne savons pas combien d'entre eux sont de véritables programmes d'enseignement à distance ni dans quelle mesure le projet pilote est réellement axé sur la prestation d'un enseignement à distance. Le nombre de programmes pourrait donc être beaucoup plus faible. D'après les réponses du ministère de l'Éducation, un grand nombre de ces projets pilotes, sinon tous, ne sont pas des exemples d'enseignement à distance (même si notre analyse suggère que 56 d'entre eux ont utilisé les modalités d'enseignement « Mode comodale » ou « Mode alternance comodale asynchrone »).

2.4 Niveau d'activité de l'apprentissage mixte ou hybride pour les élèves de la maternelle à la 12e année

Comme nous l'avons expliqué dans les rapports précédents, des données sur l'apprentissage mixte ou hybride sont recueillies depuis l'année scolaire 2014-2015. Toutefois, comme la grande majorité des juridictions ne font pas de suivi formel de la participation aux programmes d'apprentissage mixte ou hybride, ces données ne sont pas très fiables. Les éditions précédentes du rapport ont indiqué que les juridictions comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, où les données fournies par les ministères se fondent sur le nombre de comptes d'élèves figurant dans le système provincial de gestion de l'apprentissage, mais elles ne signifient pas que ces élèves utilisent réellement ces comptes ou s'en servent à des fins d'apprentissage mixte ou hybride. Ces données excluent également les élèves et les enseignants qui pourraient participer à des activités, à des cours et à des programmes d'apprentissage mixte ou hybride n'utilisant pas le système de gestion de l'apprentissage provincial. Il est à noter que les activités d'apprentissage mixte ont été estimées à partir des données collectées par les sondages des programmes individuels, et que ceux-ci ne sont diffusés qu'aux programmes d'apprentissage en ligne, c'est-à-dire principalement aux programmes qui étaient principalement engagés dans l'apprentissage à distance et/ou en ligne. Donc si l'école *Villanova Junior High* à Conception Bay South, Terre-Neuve-et-Labrador, ou l'école publique *Forest Glade* à Windsor, Ontario, ou l'école *Okanagan Mission Secondary* à Kelowna, Colombie-Britannique, offraient des activités d'apprentissage mixte ou hybride, il est fort probable qu'elles n'aient pas été au courant de ce sondage et n'y aient donc pas répondu.

Alors que des données sur l'apprentissage mixte ou hybride de la maternelle à la 12e année, il n'y a pas de présentation des données globales sur l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année pour 2022-2023 ni de comparaison de ces données avec les années précédentes. Les données qui ont été recueillies sont tout de même présentées dans les profils juridictionnels, car les données peuvent être situées de manière appropriée dans ceux-ci. Il convient également de mentionner que les activités d'apprentissage mixte dans chaque juridiction ont parfois été utiles pour bien comprendre la transition d'urgence des juridictions à l'enseignement à distance et plus tard à l'apprentissage à distance, qui s'est produit au cours des quatre dernières années scolaires.

3. Résumé des révisions au profil des juridictions

Les sous-sections suivantes présentent un résumé des révisions au profil de chaque province, territoire et au niveau fédéral. Ces résumés visent avant tout à mettre en lumière les changements dans la gouvernance et la réglementation existante dans la juridiction concernée, ainsi qu'à fournir les niveaux mis à jour des activités d'apprentissage à distance, en ligne et mixte ou hybride.

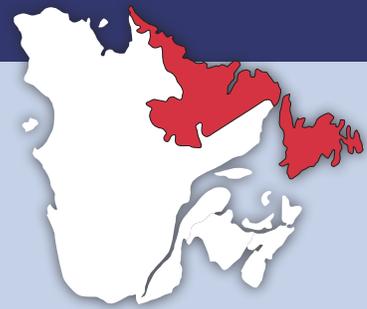
Le site Web du projet contient un profil complet des juridictions, présenté de la façon suivante :

- une analyse des divers documents législatifs et réglementaires régissant le fonctionnement de ces programmes d'apprentissage à distance, en ligne et mixte ou hybride ;
- une description détaillée des programmes d'apprentissage à distance, en ligne et mixte ou hybride, offerts dans cette juridiction ;
- un résumé de la réponse de la juridiction en matière d'apprentissage à distance au cours de l'année scolaire 2022-2023 ;
- des liens vers les profils annuels antérieurs ;
- un survol de l'histoire de l'apprentissage en ligne dans cette juridiction ;
- des liens vers des capsules (c'est-à-dire des articles offrant un point de vue plus personnalisé sur les entités prenant part à l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année) pour cette juridiction ;
- des liens vers des documents de fond (c'est-à-dire des analyses plus détaillées d'enjeux spécifiques liés à la conception, à la prestation et au soutien de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année) dans cette juridiction ;
- les plus récentes réponses au sondage sur les programmes individuels ; et
- un aperçu des politiques liées à la prestation de l'apprentissage en ligne dans cette juridiction et les autres juridictions.

Les profils complets des juridictions sont présentés ici : <https://k12sotn.ca/francais/donnees/>

3.1 Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L)

525 972	Population
252	Nombre d'écoles (M-12)
63 805	Nombre d'élèves en M-12
1	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~950	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

L'équipe de recherche n'a pas reçu de réponse à nos demandes d'information de la part des responsables du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

À l'heure actuelle, le site web du gouvernement indique que :

L'enseignement à distance est offert par le Centre pour l'apprentissage à distance et l'innovation (CDLI) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Son mandat comprend l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'enseignement à distance pour les écoles secondaires, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle en ligne pour les enseignants et la supervision des initiatives d'intégration de la technologie pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Le CDLI offre actuellement 38 cours aux élèves de 103 écoles, principalement situées dans les communautés rurales, éloignées et isolées de la province. (*Government of Newfoundland and Labrador, 2023a*)

Alors que le CDLI était une école du *Newfoundland and Labrador English School District (NLESD)* depuis 2017, le gouvernement a entamé le processus d'intégration du NLESD au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2023b). À ce jour, l'un des aspects du *NLESD* qui a été intégré au ministère est la surveillance du CDLI.

Jusqu'en 2018-2019, le ministère rapportait ses inscriptions à l'enseignement à distance dans le cadre de sa publication annuelle *Education Statistics: Elementary-Secondary*. Cependant, cela n'a pas été le cas au cours des quatre dernières années scolaires. Historiquement, environ 1,5 % des élèves de la province étaient inscrits à des cours d'enseignement à distance.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/nl/>

3.2 Nouvelle-Écosse (N.-É.)

1 019 725	Population
370	Nombre d'écoles (M-12)
131 343	Nombre d'élèves en M-12
2	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
2 219	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a pas eu de changements dans la gouvernance et la réglementation en Nouvelle-Écosse.

En février 2023, la province a lancé le nouveau programme d'apprentissage indépendant en ligne de la Nouvelle-Écosse (qui a remplacé l'ancien programme d'études par correspondance). Ce programme est conçu pour les élèves qui ont besoin d'un horaire flexible leur permettant d'obtenir des crédits d'études secondaires de façon indépendante. Les cours sont hébergés dans un système de gestion de l'apprentissage (*Moodle*) et sont conçus pour un apprentissage indépendant avec le soutien virtuel d'un mentor de cours. Les mentors de cours sont des enseignants agréés et expérimentés dans la matière concernée en Nouvelle-Écosse. Ils n'enseignent pas le cours, mais fournissent des commentaires oraux et écrits sur les évaluations formatives et sommatives des élèves et les rencontrent à des moments précis de chaque unité d'étude pour offrir des conseils spécifiques à la matière et personnalisés en fonction des progrès et des prochaines étapes à suivre pour chaque élève. Les inscriptions sont présentement gérées et soumises au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par le contact scolaire de l'école de l'élève, généralement un conseiller scolaire ou un administrateur. Trois nouveaux cours de niveau secondaire pour l'apprentissage en ligne de façon indépendante étaient disponibles à l'automne 2023 et le catalogue de cours s'étoffe.

D'après les données fournies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au cours de l'année scolaire 2022-2023, environ 2 174 élèves étaient inscrits à des offres de l'école virtuelle de la Nouvelle-Écosse et 45 élèves étaient inscrits au nouveau programme d'apprentissage en ligne indépendant de la Nouvelle-Écosse.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/ns/>

3.3 Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É)

159 249	Population
63	Nombre d'écoles (M-12)
20 131	Nombre d'élèves en M-12
1	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~175	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

L'équipe de recherche n'a pas reçu de réponse à nos demandes d'information de la part des responsables du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien qu'un peu désuète, l'équipe de recherche a pris connaissance d'une directive ministérielle non publiée auparavant, la MD 2016-05, qui indiquait ce qui suit :

Cours d'enseignement à distance

12. Une autorité scolaire peut accorder un crédit à un élève pour une activité éducative fournie dans le cadre d'un cours d'éducation à distance ou d'un cours par correspondance, pendant ou en dehors des heures normales de classe, si les conditions suivantes sont réunies

- a) le cours est approuvé par le ministère ;
- b) la participation de l'élève au cours est supervisée par un enseignant ou une personne inscrite comme enseignant dans une autre province ou un autre territoire ; et
- c) le cours est approuvé par le directeur de l'école de l'élève comme étant approprié au programme scolaire de l'élève avant le début du cours.

13. Le crédit accordé pour l'activité éducative en vertu de l'article 12 ne doit pas être pour le cours équivalent offert par une autorité éducative à moins qu'il ne soit approuvé comme crédit équivalent par le ministère. (*Government of Prince Edward Island, 2022, p. 24*)

De plus, le 2022-2023 *Senior High Program of Studies and List of Authorized Materials* comprenaient tous deux une section sur l'enseignement à distance « sous une variété d'options d'apprentissage flexible » qui se lisait comme suit :

Enseignement à distance

L'enseignement à distance est un mode d'enseignement dans lequel l'élève et l'enseignant sont séparés dans le temps ou dans l'espace, ou les deux, et où la communication bidirectionnelle s'effectue principalement par des moyens non traditionnels. Il existe un large éventail d'approches et de stratégies d'enseignement individualisé ou en équipe utilisées dans l'enseignement à

distance. La communication dans le cadre de l'enseignement à distance peut utiliser diverses technologies et divers médias, y compris, mais sans s'y limiter, l'imprimé, les ordinateurs et les réseaux informatiques, les télécommunications et les équipements et ressources audiovisuelles.

L'enseignement à distance est considéré comme un moyen de fournir aux élèves un accès équitable et/ou une diversité de programmes tels qu'approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage tout au long de la vie de l'Île-du-Prince-Édouard. En général, cette option est utilisée lorsqu'une école secondaire n'a pas la capacité d'offrir un cours particulier. Toutes les demandes d'enseignement à distance doivent être approuvées par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage tout au long de la vie de l'Île-du-Prince-Édouard. (p. 18)

Cette formulation reflète la description de l'enseignement à distance qui a été précédemment décrite dans la directive ministérielle no MD 2008-05.

L'équipe de recherche n'ayant pas reçu de réponse du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance la participation au nouveau programme pilote d'école virtuelle pour l'année scolaire 2022-2023 n'est pas connue. Le 2022-2023 *Senior High Program of Studies and List of Authorized Materials* comprenait dans la section « Immersion en français » du document ce qui suit :

Le programme d'immersion en français au niveau secondaire a été planifié pour accueillir les élèves issus des programmes d'immersion en français précoce, intermédiaire et tardif. En plus des cours de français offerts à chaque niveau, six cours d'études sociales, un cours de carrière, un cours de sciences et un cours de mathématiques sont disponibles et offerts à la discrétion des écoles individuelles ou par le biais de *l'enseignement à distance*. (p. 73, italique ajouté)

Les dernières données reçues nous indiquaient qu'il y avait environ 40 élèves inscrits pendant l'année scolaire 2021-2022.

De plus, les élèves ont également continué à s'inscrire aux programmes offerts depuis le Nouveau-Brunswick. D'après les chiffres fournis par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, au cours de l'année scolaire 2022-2023, environ 125 élèves étaient inscrits aux programmes d'enseignement à distance en anglais ou en français.

Apprentissage à distance

Le ministère de l'Éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie : *Annual Report 2021-2022* indique que :

COVID-19 Réponse à l'enseignement à distance

Afin d'appuyer les élèves immunodéprimés, le personnel du ministère, en collaboration avec les services aux élèves de la Direction des écoles publiques de langue anglaise, a cherché à obtenir des programmes virtuels par l'entremise du Centre d'apprentissage virtuel du Nouveau-Brunswick, de la Blyth Academy et de la Ontario Virtual School. Les élèves ont été inscrits à plusieurs cours équivalents à ceux de l'Î.-P.-É., offerts par ces fournisseurs au cours des deux semestres. (*Government of Prince Edward Island, 2023, p. 35*)

À noter qu'en date du 1er décembre 2023, le rapport annuel pour l'année scolaire 2022-2023 n'était pas disponible.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/pe/>

3.4 Nouveau-Brunswick (N.-B.)

781 024	Population
302	Nombre d'écoles (M-12)
102 934	Nombre d'élèves en M-12
2	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~5 451	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a eu de changements dans la gouvernance et la réglementation au Nouveau-Brunswick.

Selon les données fournies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au cours de l'année scolaire 2022-2023, il y avait environ 3 541 étudiants inscrits au programme anglophone et 1 918 élèves inscrits au programme francophone. De plus, le programme anglophone offrait pendant l'été un programme en ligne gratuit qui permettait aux 756 élèves intéressés du secondaire et aux nouveaux diplômés de suivre l'un des 16 cours. Enfin, un district scolaire a lancé un projet pilote de l'année scolaire 2021-2022 visant à offrir des cours d'*Advanced Placement (AP)* à un petit réseau d'écoles par le biais d'un modèle d'enseignement principalement synchrone.

En ce qui concerne l'apprentissage mixte, tous les élèves sont inscrits sur des sites *MS Teams* pour chaque cours grâce à une intégration avec le SIÉ (système d'information sur les élèves) et les enseignants de la province peuvent demander l'accès à ce contenu à travers l'environnement *Desire2Learn* pour l'utiliser dans leur enseignement en classe. Bien que le ministère suive le nombre de cours demandés par les enseignants, il ne suit pas le nombre d'élèves inscrits à ces cours.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/nb/>

3.5 Québec (Qc)

8 672 185	Population
3 146	Nombre d'écoles (M-12)
1 137 766	Nombre d'élèves en M-12
6+	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~50 000+	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a pas eu de changements importants dans la gouvernance et la réglementation au Québec. Bien que le 4 mai 2023, le Projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, a été déposé (Gouvernement du Québec, 2023). S'il est adopté, il modifiera la Loi sur l'instruction publique en rendant possible, par voie réglementaire, la prestation de services d'éducation à distance dans deux contextes : (1) les situations exceptionnelles ou imprévisibles et (2) les services particuliers d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

Le ministère de l'Éducation a indiqué qu'il n'y avait qu'un seul projet pilote approuvé dans le cadre du volet innovation qui portait sur la formation à distance en vertu de l'article 459,3 de la Loi sur l'instruction publique. Toutefois, en réponse à des questions portant spécifiquement sur l'apprentissage mixte, le ministère de l'Éducation a indiqué qu'au cours de l'année scolaire 2022-2023, 82 projets pilotes ont été autorisés dans 60 différents établissements scolaires. Malheureusement, le ministère de l'Éducation n'a pas été en mesure de nous fournir le nombre d'élèves participant à ces projets pilotes.

De plus, au cours de l'année scolaire 2020-2021 (les données les plus récentes disponibles), environ 46 141 élèves adultes étaient inscrits à des programmes soutenus par la SOFAD. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, il y a eu 250 élèves qui étaient inscrits aux cours offerts par la *Quebec Online School*. Finalement, 495 élèves étaient inscrits à des cours en apprentissage en ligne offerts par *LEARN* et que 50 000 élèves ou plus ont accédé au contenu de cours de *LEARN* à des fins d'apprentissage mixte au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/qc/>

3.6 Ontario (Ont.)

15 109 416	Population
4 832	Nombre d'écoles (M-12)
2 028 688	Nombre d'élèves en M-12
527	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~130 000	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a pas eu de changements importants au niveau de la réglementation dans la province de l'Ontario. L'obligation pour les élèves ontariens de prendre deux crédits en ligne pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires commençant par les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l'année scolaire 2023-2024 est entrée en vigueur (*Ontario Ministry of Education, 2022a*). Il est important de noter qu'à l'heure actuelle, les données les plus récentes que le ministère de l'Éducation a été en mesure de nous fournir concernent l'année scolaire 2020-2021 et que celles-ci ont été reçues en novembre 2023. Il s'agit d'un point de référence important, car les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l'année scolaire 2023-2024 devront avoir suivi deux cours en ligne pour obtenir leur diplôme en juin 2024. Cependant, à moins de huit mois de cette échéance, le ministère de l'Éducation peut fournir des données sur les élèves participant à l'apprentissage en ligne que pour l'année scolaire 2020-2021, mais aucune pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, environ 90 000 élèves étaient inscrits à des cours dans le cadre de programmes d'apprentissage en ligne offerts par l'un des 60 conseils scolaires anglophones ou l'un des 12 conseils scolaires francophones financés par l'État. De plus, il y avait environ 22 000 élèves inscrits à des cours à distance offerts par le *TVO-ILC* (Centre d'études indépendantes TVO), qui opère du 1er avril au 30 mars. Toujours en 2020-2021, 454 écoles privées offraient un apprentissage en ligne, dont 69 étaient entièrement en ligne. Environ 30 000 élèves étaient inscrits à des cours en ligne offerts par ces écoles privées.

Finalement, le ministère ne comptabilise pas l'accès à la grande quantité et variété d'outils numériques qui peuvent être utilisés pour appuyer l'apprentissage mixte dispensé dans les écoles de l'Ontario. Cependant, il y a eu approximativement 1 306 497 utilisateurs inscrits dans le système de gestion d'apprentissage provincial utilisé par les élèves en classe ou en ligne de l'année scolaire 2020-2021.

Apprentissage à distance

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les conseils scolaires devaient continuer à offrir l'apprentissage à distance conformément aux exigences énoncées dans Politique/Programmes Note 164 - Exigences relatives à l'apprentissage à distance pour les conseils scolaires (*Ontario Ministry of Education, 2023*). Ces exigences comprennent une durée minimale d'apprentissage synchrone, des protocoles pour la communication avec les parents et la fourniture d'un accès à des appareils d'apprentissage à distance, comme des ordinateurs portables ou des tablettes, et à Internet.

Comme indiqué dans la communication annuelle sur les subventions pour les besoins des élèves pour 2022-2023, les conseils scolaires devaient offrir l'option d'apprentissage à distance au cours de l'année scolaire 2022-2023 (*Ontario Ministry of Education, 2022b*). Les conseils scolaires ont été autorisés à créer une école virtuelle par école élémentaire et secondaire en fonction de la demande locale.

Bien que le ministère soit responsable de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, l'allocation des fonds et la prestation des programmes et services éducatifs aux élèves relèvent de la responsabilité des conseils scolaires et des écoles locales. Cela donne aux conseils et aux écoles la flexibilité nécessaire pour prendre des décisions sur la prestation des programmes afin de servir au mieux leurs élèves.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère a fourni aux conseils scolaires des soutiens financiers, notamment :

- 20 millions de dollars pour des projets liés à l'infrastructure de connectivité afin que les élèves et les enseignants puissent continuer à participer à un apprentissage en ligne et à distance sécurisé.
- 304 millions de dollars en soutien d'une durée limitée par le biais du Fonds de relance de l'apprentissage suite à la COVID-19 pour une dotation supplémentaire temporaire en personnel afin de soutenir une variété d'initiatives, y compris la prestation de l'apprentissage à distance.
- 488 millions de dollars pour des ressources telles que outils technologiques pour les élèves, du matériel d'apprentissage, des fournitures pour les salles de classe, des ordinateurs pour les salles de classe et des logiciels éducatifs.

Afin d'appuyer les approches pédagogiques de l'apprentissage en ligne ou à distance, le ministère a continué d'organiser des webinaires, des téléconférences et des modules d'apprentissage autoguidés dans le but de renforcer les capacités des enseignants et aider les conseils scolaires et les éducateurs à mettre en œuvre divers éléments de l'apprentissage à distance. Le ministère continue de fournir des présentations multimédias personnalisables pour aider les conseils scolaires à dispenser cet apprentissage professionnel.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/on/>

3.7 Manitoba (Man.)

1 409 223	Population
826	Nombre d'écoles (M-12)
207 814	Nombre d'élèves en M-12
~38	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~6 650	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Au cours des trois ou quatre dernières années, la province a effectué un examen complet du système d'éducation de la maternelle à la 12e année (*Manitoba Commission on K to 12 Education, 2020*) et des options d'apprentissage à distance et en ligne qui étaient offertes avant et pendant la pandémie (*Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2022 ; Saftich et al., 2022*). Contrairement à d'autres administrations, qui ont strictement utilisé le terme « apprentissage à distance » pour désigner les mesures temporaires mises en place pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité liées à l'apprentissage en personne pendant la pandémie, le gouvernement du Manitoba a adopté la définition suivante pour l'apprentissage à distance.

L'apprentissage à distance est un apprentissage synchrone ou asynchrone, et comprend une variété de formats et de méthodes de prestation, comme l'apprentissage en ligne, les appels vidéos, les appels téléphoniques et les documents imprimés. (*Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2023b, p. 24*)

Dans le cadre de ce processus, la province a publié un plan d'action M-12 : Stratégie provinciale de l'apprentissage à distance (*Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2023a*), ainsi que la création d'un site Web de soutien « Apprentissage à distance » (*Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2023c*).

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba continue de s'associer à *InformNet*, à *Teacher Mediated Option* et à la Division scolaire franco-manitobaine pour offrir des programmes d'apprentissage à distance aux élèves manitobains de la 9e à la 12e année. Chaque division scolaire continue de participer à une ou plusieurs de ces options de programmes d'enseignement à distance. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, *InformNet*, *Teacher Mediated Option* et le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba ont fourni collectivement de l'apprentissage à distance à environ 3 500 élèves. De plus, environ 3 150 élèves ont participé à l'apprentissage à distance dans leur école locale ou leur division scolaire par l'entremise du système provincial de gestion de l'apprentissage.

Apprentissage à distance

En ce qui concerne les mesures temporaires d'apprentissage à distance qui ont été mises en place, après le retour à l'apprentissage en classe à temps plein, le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba a mis fin à ses activités en juin 2023. Pour l'année scolaire 2023-2024, les élèves du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba seront accueillis de nouveau dans leurs écoles locales et seront soutenus par leurs enseignants locaux. Les élèves de la maternelle à la huitième année qui continuent d'avoir besoin d'adaptations seront appuyés par leur division scolaire locale à l'aide de personnel spécialisé.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/mb/>

3.8 Saskatchewan (Sask.)

1 194 803	Population
770	Nombre d'écoles (M-12)
189 924	Nombre d'élèves en M-12
38	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
15 521	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

En décembre 2022, Loi modificative de 2023 sur l'éducation, a modifié la Loi de 1995 sur l'éducation pour mettre à jour la définition de l'apprentissage en ligne (*Government of Saskatchewan, 2023a*), établir une nouvelle société d'État régie par le Conseil du Trésor, la Société d'État d'apprentissage en ligne de la Saskatchewan (Sask DLC) (*Government of Saskatchewan, 2023b*), et créer un nouveau cadre réglementaire pour les établissements d'enseignement afin de devenir un fournisseur d'apprentissage en ligne qui inclut un cadre provincial d'assurance de la qualité (*Government of Saskatchewan, 2023c*).

En 2022-2023, il y avait 33 écoles provinciales dans 21 divisions scolaires, une école provinciale gérée par une société d'État, deux écoles indépendantes et trois écoles des Premières Nations classées comme étant des écoles d'apprentissage en ligne offrant des cours de la maternelle à la 12e année aux élèves de la Saskatchewan. Il y a eu 15 521 élèves participant à des programmes d'enseignement à distance ou d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année.

Enfin, le ministère n'a pas effectué de suivi des activités d'apprentissage mixte ou hybride.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/sk/>

3.9 Alberta (Alb.)

4 543 111	Population
2 518	Nombre d'écoles (M-12)
766 280	Nombre d'élèves en M-12
46	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
~77 000	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Pour une deuxième année consécutive, l'équipe de recherche n'a pas reçu de réponse à nos demandes d'information de la part des responsables du gouvernement de l'Alberta.

Il n'y a pas eu de changements importants au niveau de la réglementation dans la province de l'Alberta.

À l'heure actuelle, Alberta Education répertorie sur son site Web 46 programmes de formation en ligne et à distance. Historiquement, environ 10 à 12 % des élèves de la province participent à des cours d'apprentissage à distance et/ou en ligne. Ainsi, les chercheurs estiment qu'il y avait environ 77 000 élèves inscrits à des cours d'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année pendant l'année scolaire 2022-2023.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/ab/>

3.10 Colombie-Britannique (C.-B.)

5 437 722	Population
1 950	Nombre d'écoles (M-12)
680 013	Nombre d'élèves en M-12
69	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
68 402	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

La mise en œuvre de l'*Education Statutes Amendment Act* (2020) a été un processus graduel qui a commencé durant l'année scolaire 2021-2022 avec une période « intérimaire » où les anciennes politiques ont été remplacées par des politiques intérimaires d'apprentissage en ligne qui étaient en vigueur jusqu'au 30 juin 2023 et les écoles existantes d'apprentissage en ligne ont reçu des accords intérimaires pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 qui leur permettaient de continuer à faire des inscriptions croisées et/ou à inscrire des élèves hors du district (tout en servant également les élèves locaux, dans le district) jusqu'au 30 avril 2023. À la fin de l'année scolaire 2022-2023, un nouveau modèle d'apprentissage en ligne a été lancé le 1er juillet 2023. En collaboration avec les titulaires de droits autochtones et les partenaires du secteur, le ministère a élaboré une politique exhaustive *Online Learning Policy and Interim Procedures Guide*, un cadre de gouvernance pour les écoles provinciales d'apprentissage en ligne, ainsi qu'un *Accountability and Quality Assurance Framework and Process* (même si ce dernier ne sera pas entièrement mis en œuvre avant 2024-2025). À la suite d'un processus d'expression d'intérêt, 21 écoles publiques d'apprentissage en ligne sous la tutelle de 18 conseils scolaires et 16 écoles indépendantes d'apprentissage en ligne sous la tutelle de 16 autorités scolaires indépendantes ont été sélectionnées par une commission d'examen pour devenir des écoles provinciales d'apprentissage en ligne approuvées pour l'année scolaire 2021-2022. Les conditions réglementaires pour ces écoles provinciales d'apprentissage en ligne, publiques et indépendantes, exigent que chacune d'entre elles signe un accord ministériel pour s'intégrer au nouveau système provincial de gestion de l'apprentissage et adhérer aux nouveau *Accountability and Quality Assurance Framework and Process*. Un nouveau site web, *Online Learning BC* (ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, 2023), a été lancé pour permettre aux élèves et aux familles de rechercher des programmes et des cours. Finalement, les écoles d'apprentissage en ligne qui n'ont pas d'accord ministériel sont désormais des écoles d'apprentissage en ligne de district, qui desservent les élèves résidant à l'intérieur des limites de leur district.

Durant l'année scolaire 2022-2023, il y avait un total de 69 écoles d'apprentissage en ligne, dont 21 écoles provinciales publiques, 16 écoles provinciales indépendantes et 32 écoles de district, qui ont inscrit 68 402 élèves à un ou plusieurs cours. Finalement, le ministère de l'Éducation ne comptabilisait pas de données formelles sur les programmes d'apprentissage mixte ou hybride.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/bc/>

3.11 Yukon (Yn)

43 744	Population
33	Nombre d'écoles (M-12)
5 960	Nombre d'élèves en M-12
2	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
318	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a pas eu de changements dans la gouvernance et la réglementation au Yukon.

L'*Aurora Virtual School* est la seule école en ligne de langue anglaise sur le territoire et, au cours de l'année scolaire 2022-2023, elle a inscrit un total de 298 élèves (c'est-à-dire 65 élèves à temps plein et 233 utilisant des cours en supplément). Le seul programme en ligne de langue française est l'École Nomade, qui a inscrit 20 élèves au cours de l'année scolaire 2022-2023. De plus, environ 650 élèves participaient à l'apprentissage mixte de la maternelle à la 12e année.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/yk/>

3.12 Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)

45 605	Population
49	Nombre d'écoles (M-12)
8 700	Nombre d'élèves en M-12
2	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
177	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Il n'y a pas eu de changements dans la gouvernance et la réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 60 élèves étaient inscrits au programme *Northern Distance Learning*. De plus, il y avait environ 124 élèves inscrits à des cours à distance offerts par la *Vista Virtual School* en Alberta (qui a remplacé l'*Alberta Distance Learning Centre* comme fournisseur non territorial). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation n'effectue pas de suivi formel des activités d'apprentissage mixte ou hybride.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/nt/>

3.13 Nunavut (Nt)

39 407	Population
45	Nombre d'écoles (M-12)
10 902	Nombre d'élèves en M-12
0	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
Indéterminé	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Pour une deuxième année consécutive, l'équipe de recherche n'a pas reçu de réponse à nos demandes d'information de la part des responsables du gouvernement du Nunavut.

Il n'y a pas eu de changements dans la gouvernance et la réglementation au Nunavut.

Le ministère de l'Éducation n'ayant pas fourni de mise à jour pour 2022-2023, le niveau de participation en enseignement à distance, en ligne et mixte de la maternelle à la 12e année sur le territoire nous est inconnu.

Le profil provincial complet peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/nv/>

3.14 Fédéral

1 807 250 ¹	Population
517	Nombre d'écoles (M-12)
~114 158 ²	Nombre d'élèves en M-12
4	Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12)
3,500	Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12



1 Données du recensement de 2021

2 Fait référence à ceux qui déclarent un rôle nominal 2022-2023 directement à Services aux Autochtones Canada

Mises à jour sur l'apprentissage en ligne

Aucun changement n'a été apporté au cadre réglementaire des écoles qui relèvent de la compétence fédérale de Services aux Autochtones Canada (SAC). Dans le contexte de la Transformation de l'éducation des Premières Nations et pour refléter le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations, SAC respecte le fait que le partage des données est une décision des Premières Nations et, par conséquent, n'a pas fourni de données sur l'apprentissage en ligne pour l'année scolaire 2016-2017.

À l'heure actuelle, quatre programmes autochtones d'apprentissage en ligne ont été identifiés. Selon la base des données les plus récentes soumises par ces programmes à l'étude via le sondage sur les programmes individuels, les chercheurs estiment qu'il y avait environ 3 500 élèves engagés en apprentissage à distance et apprentissage en ligne au cours de l'année scolaire 2022-2023. Étant donné que l'ISC ne fournit plus de données sur les indicateurs d'apprentissage mixte, il n'existe pas d'estimation du nombre approximatif d'élèves engagés dans l'apprentissage mixte.

Le profil complet fédéral peut être consulté sur le site : <https://k12sotn.ca/francais/fnmi/>

4. References

- British Columbia Ministry of Education. (2023). Online learning BC. <https://search.onlinelearningbc.com/>
- Canadian Teachers Federation. (2000). Facts sheets on contractual issues in distance/online education.
- Government of British Columbia. (2020). Education Statutes Amendment Act, 2020. <https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/bills/billsprevious/5th41st:gov08-1>
- Government of Newfoundland and Labrador. (2023a). Distance Learning. <https://www.gov.nl.ca/education/k12/distance/>
- Government of Newfoundland and Labrador. (2023b). Integration of the Newfoundland and Labrador English School District into the provincial government. <https://www.gov.nl.ca/education/integration/>
- Government of Prince Edward Island. (2022). 2022–2023 senior high program of studies and list of authorized materials. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/senior_high_pos_2022-2023_final.pdf
- Government of Prince Edward Island. (2023). Department of Education and Lifelong Learning: annual report 2021–2022. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/eey_annual_report_2021-2022.pdf
- Government of Quebec. (2023b). Projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’Institut national d’excellence en éducation. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-23-43-1.html>
- Karounis c. Procureur Général du Québec. Cour Supérieure de Québec No. 500-17-113300-209 (2021). <http://t.soquij.ca/Ek34N>
- Manitoba Commission on K to 12 Education. (2020). Our children’s success: Manitoba’s future. <https://www.edu.gov.mb.ca/educationreview/publications.html>
- Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2022). Manitoba’s K to 12 education Action plan. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/index.html
- Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023a). K–12 action plan: Provincial remote learning strategy. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/studentengagement/remote_learning_strat.html
- Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023b). Provincial online high school: What we heard report and next steps. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/docs/online_highschool_report_eng.pdf
- Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023c). Remote learning MB. <https://www.mbremotelearning.ca/>
- Ontario Ministry of Education. (2022a). Policy/Program Memorandum 167 – Online learning graduation requirement. <https://www.ontario.ca/document/education-ontario-policy-and-program-direction/policyprogram-memorandum-167>
- Ontario Ministry of Education. (2022b). 2022–23 grants for student needs funding. https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/B2022/B03_EN.pdf
- Ontario Ministry of Education. (2023). Policy/Program Memorandum (PPM) 164 – Requirements for remote learning. <https://www.ontario.ca/document/education-ontario-policy-and-program-direction/policyprogram-memorandum-164>
- Provincial Auditor of Saskatchewan. (2022). 2022 Report – Volume 1: Report of the provincial auditor to the legislative assembly of Saskatchewan. https://auditor.sk.ca/pub/publications/public_reports/2022/Volume%201/2022%20Report%20V1_Full%20Report.pdf

- Saftich, A., Telfer, L., Falconi, A., Potter, L., & Commerford, D. (2022). Report to provide recommendations to support the Manitoba remote learning strategy. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/docs/prls_ibm_recommendations_en.pdf
- Saskatchewan Ministry of Education. (2022, October 6). Government of Saskatchewan centralizing online learning for the 2023–24 school year. <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2022/october/06/government-of-saskatchewan-centralizing-online-learning-for-the-2023-24-school-year>
- Warick, J. (2022, December 8). Sask. government picks school division with 26% online graduation rate to lead standardization. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/sask-government-picks-school-division-with-26-online-graduation-rate-to-lead-standardization-1.6679548>

5. Appel de commandites – 2024 Étude sur la situation du e-learning en M-12 au Canada

La version 2024 de l'étude sur la situation du e-learning en M-12 au Canada sera la dix-septième édition du rapport annuel produit par cette initiative de recherche. Au fil des ans, nous avons fourni une mise à jour sur les politiques et les activités en e-learning de la maternelle à la 12e année de chacune des provinces, des territoires et des programmes relevant de la compétence fédérale. Nous avons également publié de nombreux documents de référence sur des questions ou défis sur des sujets d'intérêt pour les différentes parties prenantes au Canada, ainsi que des vignettes de divers programmes d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année des provinces et territoires. Nous avons recueilli des données auprès des programmes œuvrant dans chaque province et territoire au moyen d'un sondage annuel. Enfin, nous avons veillé à ce que les récents rapports et les mises à jour du site Internet du rapport soient disponibles en anglais et en français.

Nous sommes à la recherche de financements pour l'étude et le rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada. Si votre entreprise ou organisation souhaite participer par le biais d'une commandite à la quinzième l'édition de l'étude et du rapport sur la situation du e-learning en M-12 au Canada, veuillez contacter Michael Barbour, responsable de la recherche à mkbarbour@gmail.com.

Votre participation à titre de commanditaire aide à soutenir un rôle accru des programmes d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte à travers le pays et représente une occasion idéale de démontrer l'intérêt de votre organisation ainsi que votre engagement à soutenir l'apprentissage en ligne et l'apprentissage mixte. Votre entreprise ou organisation sera reconnue pour son appui aux écoles virtuelles cherchant à élargir les options éducatives pour les élèves de la maternelle à la 12e année à travers le Canada.

Je vous invite à examiner les bénéfices et perspectives associés à la commandite en ce qui a trait à l'étude sur la situation nationale de l'apprentissage en ligne au Canada :

- Obtenir une reconnaissance dans tous les communiqués de presse, les présentations et la distribution de l'information suivant la fin de l'étude.
- L'opportunité de contribuer au sondage du programme.
- Participer aux téléconférences sur le projet.
- Profiter de l'identification de votre nom et de votre logo sur tout le matériel promotionnel relié à l'étude.
- Profiter de l'identification de votre nom et de votre logo dans le rapport final.
- Recevoir des copies imprimées du rapport final.
- Recevoir le résumé analytique du rapport final pour publication sur le site internet de votre compagnie et/ou à des fins de marketing.
- Être reconnu comme un leader pour la recherche de pointe sur l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada pour avoir parrainé l'étude.

Pour la quinzième édition du rapport annuel, nous sommes à la recherche de commanditaires qui souhaiteraient nous aider à imaginer un renouveau pour cette étude. Une étude qui peut partager des caractéristiques de l'étude et du rapport existant, mais qui pourrait également être très différente. Compte tenu de ce que nous savons et de ce que nous avons appris au fil des ans grâce au Rapport sur la situation

du e-learning en M.-12 au Canada, nous aimerions aussi attaquer certaines questions avec vous. Aimerez-vous avoir plus d'informations, plus d'exemples à suivre, plus de données à utiliser afin d'assurer l'avenir de l'apprentissage en ligne au sein de votre organisation ?

Les institutions à but lucratif et non lucratif, les organisations, les individus, les fondations et les compagnies sont invités à s'associer à l'équipe de Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au pour commanditer l'étude. Nous vous invitons à considérer la commandite de cet important sondage et rapport mené annuellement. Nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien.

Published by
OpenSchoolBC